



FEDERATION DES ENTREPRISES  
DU COMMERCE  
ET DE LA DISTRIBUTION

Communiqué de presse

Paris, le 8 décembre 2009

## UFC-Que Choisir : halte au procès en sorcellerie !

Les données reprises par l'UFC-Que Choisir ont fait l'objet de multiples études qui ont toutes expliqué les chiffres et montré la nature de l'activité exercée à tous les stades de la filière. On ne peut comparer le prix du kilo en vif et le produit transformé en magasin. De surcroît, la comparaison entre 1992 et 2009 ne restitue pas l'évolution des produits et de la valeur ajoutée. La reprise de ces chiffres semble avoir pour objectif de justifier à nouveau la vieille revendication de l'économie administrée qu'est le coefficient multiplicateur, chère à certains milieux agricoles.

Pour la côte de porc, les données de l'UFC-Que Choisir indiquent qu'entre septembre - octobre 2009 le prix du porc payé au producteur était de 1,34€/kg. La côte de porc était vendue 6,84€/kg. Les résultats de l'observatoire sont les suivants :

Sur une côte de porc vendue en moyenne 4,99€/Kg au mois d'octobre :

- 1,37€ reviennent au producteur (mais en tenant compte de la valorisation réelle des différents morceaux, 2,01€ lui reviennent pour la côte de porc).
- 0,45€ reviennent à l'abatteur-découpeur
- 2,26€ constitue la marge brute du distributeur (de laquelle il doit déduire l'ensemble de ses charges dont 0,37€ de perte matière)
- 0,27€ sont reversés à l'état sous forme de TVA.

L'observatoire indique par ailleurs pour la viande de porc que pour 10€ payés par le consommateur, 1,85 € sont perçus par le détaillant, mais sans bénéfice pour lui car :

- o 1,33 € correspondent à des pertes de matière subies par le détaillant ;
- o 0,52 € reviennent à l'Etat sous forme de TVA.

Par ailleurs sur le lait UHT, l'UFC-Que Choisir a relevé, en septembre - octobre 2009, que le prix du lait payé au producteur était de 0,29€/L. Le litre de lait UHT était lui vendu 0,71€/L en MDD et 0,81€/L en marque nationale. Pour mai 2009 les données de l'Observatoire concernant le lait UHT sont les suivantes :

Sur un litre de lait UHT payé par le consommateur 0,69€ :

- 0,18€ reviennent au producteur
- 0,35€ reviennent au transformateur
- 0,12€ constitue la marge brute du distributeur (de laquelle il doit déduire l'ensemble de ses charges)
- 0,04€ sont reversés à l'état sous forme de TVA.

Les enseignes du Commerce et de la Distribution ont toujours fait connaître leur soutien à l'Observatoire des prix et des marges au niveau national. Il a pour but d'objectiver le débat sur les prix et leur constitution en publiant des éléments chiffrés reconnus par tous. Dans ce cadre sont publiés tous les mois, depuis mars 2008, des données globales sur l'évolution des prix alimentaires. De plus, l'Observatoire des prix et des marges a constitué début 2009, des groupes de travail spécifiques qui se sont intéressés au porc, au lait et aux fruits et légumes dans un premier temps. Les résultats de ces études ont été publiés sur le site de l'Observatoire (DGCCRF). L'UFC-Que Choisir est associée au côté de la FCD et des autres acteurs des filières à ces groupes.

Les enseignes du Commerce et de la Distribution réaffirment la nécessité de renforcer un outil objectif tel que l'observatoire des prix et des marges. Elles souhaitent que le travail se poursuive, que l'observatoire soit doté de moyens pour faire conduire des études par des experts, et que soit mis fin aux présentations démagogiques et orientées.

Contact : FCD : Muriel Hoyaux - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53